

Les retraités canadiens ont besoin d'un champion national

Il existe un large consensus à savoir que le Canada est confronté à des défis importants en ce qui concerne son système de revenu de retraite. Les niveaux d'épargne sont insuffisants, les deux tiers de la population active n'ont pas droit à un régime de retraite offert par leur employeur et les régimes offerts ne sont pas aussi généreux qu'ils l'ont déjà été. Et la longévité accrue des Canadiens aura pour effet d'exacerber encore davantage la situation. Selon les tables de mortalité récemment publiées par l'Institut canadien des actuaires (ICA), l'amélioration de la mortalité continue de s'accroître. En 2000, l'âge attendu au décès chez les hommes de 65 ans était près de 84 ans, et celui des femmes, près de 87 ans. Aujourd'hui, il est question respectivement de 87 et 89 ans. Et pour compliquer le tout encore davantage, sept millions de baby-boomers canadiens prendront leur retraite au cours des 20 prochaines années, se joignant ainsi au mouvement d'exode du marché du travail le plus important de l'histoire du Canada¹. Cette situation est intenable et doit être prise en main dès maintenant.

L'Institut canadien des actuaires (ICA) demande au gouvernement du Canada de nommer un champion national de la retraite chargé de travailler en collaboration avec les provinces pour élaborer une stratégie nationale visant à assurer à tous les Canadiens de meilleurs régimes de retraite dans le cadre d'un système simple, souple et transparent.

L'omission de concevoir une stratégie nationale favorisera l'adoption de mesures provinciales qui ne serviront pas les intérêts des Canadiens à long terme. Si le gouvernement fédéral ne s'attaque pas de front au problème au moyen d'une collaboration constructive avec les provinces, il pourrait être contraint ultérieurement de réparer les pots cassés, et ce, à grands frais. Mais quelles sont les caractéristiques d'un système de régimes de retraite efficace? Et quels changements devrions-nous apporter au système canadien actuel reposant sur trois piliers?

Le premier pilier, constitué de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, ne nécessite aucun autre changement important; l'ICA appuie les modifications en cours. En ce qui concerne le deuxième pilier, qui repose sur le Régime de pensions du Canada et les régimes provinciaux, l'ICA pourrait être en faveur d'une expansion *modeste*, à condition que celle-ci soit réalisée de manière à répondre le plus efficacement possible aux objectifs de retraite des personnes qui présentent les besoins les plus importants. Les démarches doivent être mises en œuvre avec l'assentiment des gouvernements fédéral et provinciaux dans le cadre d'une stratégie globale concertée comportant des responsabilités de leadership partagées. Pour ce qui est du troisième pilier, soit les régimes privés et les régimes d'épargne privés, nous devrions y apporter certaines améliorations, notamment en modernisant le régime de capitalisation, en adoptant des règlements visant à permettre les régimes à prestations cibles, en harmonisant les règlements provinciaux et en favorisant une littératie financière accrue.

¹ Leech, Jim et Jacquie McNish. *The Third Rail: Confronting Our Pension Failures*, Toronto, Random House, 2013.

Au final, la solution qui permettra d'assurer à tous les Canadiens un meilleur revenu de retraite repose sur le leadership. Le gouvernement fédéral devrait assurer un leadership auprès des provinces dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de régimes de retraite axée sur l'efficacité et l'efficience. Dans cette optique, l'ICA serait disposé à assurer un soutien au gouvernement du Canada en travaillant en collaboration avec le champion canadien de la retraite, notamment pour ce qui est de déterminer les revenus nécessaires à la retraite et l'évaluation des risques liés à la longévité et des risques financiers.